

## Marchés publics

Procédure adaptée

7291838801 - SF



### Travaux de réfection de peintures intérieures et extérieures d'immeubles dans diverses communes de La Manche en 2022

#### PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

**Coordonnées de l'acheteur :** MANCHE HABITAT, 5, rue Émile-Énault - BP 50440 - 50010 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 75 53 00 Fax : 02.33.05.81.30 - Courriel : service.marches@manche-habitat.fr

**Profil acheteur :** https://manche-habitat.achatpublic.com

**Renseignements administratifs :** Mme Sylvie HAUSKNOST.

**Renseignements techniques :** Mme Martine LEGENDRE.

**Mode de passation :** procédure adaptée en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la commande publique.

**Objet de l'opération :**

**Affaire :** travaux de réfection de peintures intérieures et extérieures d'immeubles dans diverses communes de La Manche en 2022.

**Lots :**

01 : secteur 1 - 277 logements.

02 : secteur 2 - 409 logements.

03 : secteur 3 - 303 logements.

04 : secteur 4 : 113 logements.

Les candidats pourront soumissionner pour un, plusieurs ou la totalité des lots.

Les variantes sont autorisées.

**Délai d'exécution envisagé :**

**Date de début de réalisation :** 29 août 2022.

**Durée des marchés :** 10 mois.

**Modalités d'obtention des documents de la consultation :** l'intégralité des documents de la consultation est téléchargeable sur le profil acheteur de Manche Habitat : https://manche-habitat.achatpublic.com

**Modalités de remise des plis :** uniquement par voie dématérialisée sur le profil acheteur de Manche Habitat : https://manche-habitat.achatpublic.com. La signature électronique est facultative. Se référer au règlement de consultation pour toute autre précision.

**Date limite de dépôt des plis :** jeudi 9 juin 2022 à 11 h 00.

**Justifications et pièces à produire :** la liste des pièces à produire est indiquée dans le règlement de la consultation.

**Critères de sélection des candidatures :** au travers son dossier de candidature, le candidat devra attester de son aptitude à exercer l'activité professionnelle et, que sa capacité économique et financière et que ses capacités techniques et professionnelles sont en adéquation avec le(s) lot(s) demandé(s).

**Date d'envoi du présent avis :** lundi 16 mai 2022.

## Avis administratifs

7292347101 - AA

### Commune de LE PERTRE

#### Projet de révision du Plan local d'urbanisme de Le Pertre AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté en date du 16 mai 2022, M. le Maire de Le Pertre a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de révision du Plan local d'urbanisme de Le Pertre destiné à régir l'aménagement de son territoire en définissant des zones constructibles notamment pour le développement de l'habitat et des activités économiques (autour du bourg et de la zone économique de la Haute Rivière) et pour garantir la protection des espaces agricoles et naturels du territoire.

L'enquête publique se déroulera du mardi 7 juin 2022 à 9 h 00 au vendredi 8 juillet 2022 inclus à 18 h 30, soit une durée de 32 jours.

Par une décision en date du 22 mars 2022, M. le Président du tribunal administratif de Rennes a désigné Mme Danielle Faysse, urbaniste, en qualité de commissaire enquêteur.

Le Plan local d'urbanisme a été soumis à une évaluation environnementale jointe au rapport de présentation du PLU et ayant fait l'objet d'un avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale de Bretagne, avis joint au dossier d'enquête publique.

Le dossier d'enquête publique, composé des pièces et éléments requis au titre de la procédure, pourra être consulté, pendant toute la durée de l'enquête :

- sur support papier au siège de l'enquête publique fixé à la mairie de Le Pertre, 2, place de l'Église, 35370 Le Pertre, aux jours et heures habituels d'ouvertures, du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 16 h 30 à 18 h 30,

- sous format numérique sur le site internet disponible à l'adresse suivante : www.lepertre.fr

Un accès gratuit au dossier d'enquête est garanti par la mise à disposition d'un poste informatique à la mairie de Le Pertre, aux horaires habituels d'ouverture mentionnés ci-dessus.

Toute personne peut également, si sa demande et à ses frais, obtenir communication d'une copie du dossier d'enquête auprès de la commune de Le Pertre, 2, place de l'Église, 35370 Le Pertre ou par mail à mairie@lepertre.fr

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux dates et lieux suivants :

Jours, date, horaires, lieux :

- mardi 7 juin 9 h 00 à 12 h 00 en mairie de Le Pertre,

- mercredi 15 juin 16 h 30 à 18 h 30 en mairie de Le Pertre,

- samedi 2 juillet 9 h 00 à 12 h 00 en mairie de Le Pertre,

- vendredi 8 juillet 16 h 30 à 18 h 30 en mairie de Le Pertre.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, chacun pourra consigner ses observations et propositions et les adresser à la commissaire enquêteur :

- par courrier (dépôt ou envoi au siège de l'enquête publique fixé à la mairie de Le Pertre, 2, place de l'Église, 35370 Le Pertre, adressé à Mme la Commissaire enquêteur,

- sur le registre d'enquête papier prévu à cet effet et disponible à la mairie de Le Pertre,

- par voie électronique par mail à l'adresse suivante :

- plu.enquetepublique@lepertre.fr

- en indiquant en objet : «enquête publique PLU»,

- lors des permanences de la commissaire enquêteur.

À l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées de la commissaire-enquêteur à la mairie de Le Pertre ou sur son site internet

www.lepertre.fr

pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique.

À l'issue de l'enquête et au vu du rapport et des conclusions motivées de la commissaire-enquêteur, le Plan local d'urbanisme de Le Pertre sera soumis à l'approbation du conseil municipal par voie de délibération.

Le présent avis est affiché à la mairie de Le Pertre et sur différents points du territoire communal de Le Pertre.

7291351701 - AA

### Communes de LAPENTY et MOULINES 50600

#### Aliénation partielle d'un chemin rural AVIS DE MISE À ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Par arrêté municipal conjoint du 10 mai 2022 les maires de Lapenty et Moulines 50600, ont ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique pour l'aliénation partielle du chemin rural n° 2 « dit des Rues de la Motte », situé en mitoyenneté sur ces deux communes.

A cet effet M. LE GOFFIC Alexis, officier de gendarmerie à la retraite, a été désigné comme commissaire enquêteur. L'enquête se déroulera en mairies de Lapenty et Moulines, du 14 au 28 juin 2022 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête, seront mis à la disposition du public en mairies de Lapenty et Moulines, pendant toute la durée de l'enquête, et toute personne pourra sur sa demande et à ses frais, en obtenir communication.

Les observations sur le projet pourront être consignées sur les registres d'enquête déposés dans ces mairies, ou transmises par messagerie électronique aux adresses suivantes : contact@lapenty.fr et mairie.moulines@wanadoo.fr ou adressées également par écrit au commissaire enquêteur en mairies.

Le commissaire enquêteur sera présent en mairies de Lapenty et Moulines pour recevoir les observations écrites et orales aux dates et heures suivantes :

- en mairie de Lapenty : mardi 14 juin 2022 de 15 h 00 à 17 h 00,

- en mairie de Moulines : mardi 28 juin 2022 de 9 h 00 à 11 h 00.

Les copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, en mairies de Lapenty et Moulines.

À l'issue de l'enquête, les conseils municipaux se prononceront définitivement sur l'aliénation partielle du chemin rural n° 2 « dit des Rues de la Motte », au vu du rapport du commissaire enquêteur.

Le Maire,  
André GAUTIER  
Le Maire  
Fernand BOURGET

## Vie des sociétés

7292107401 - VS

### CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Frédéric GODEY, Notaire Associé de la SELARL dénommée "NOTAIRES DU VAL-DE-SAIRE", titulaire d'un Office Notarial sis à Saint-Pierre-Église, 126, rue du Général-de-Gaule, le 16 mai 2022, enregistré à Coutances, le 18 mai 2022, 2022 N 903, a été cédé par :

M. Joël Désiré Edmond ANGOT, et Mme Patricia Jeanine Adrienne DUBOST, demeurant ensemble à Saint-Sauveur-Le-Vicomte (50390), 71, route de Portbail,

à la Société dénommée JY VACANCES, dont le siège est à Saint-Ouen-de-Mimbre (72130), 4, La Vieille Cour, identifiée au Siren sous le n° 913 401 543 et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Le Mans,

un fonds de commerce de "Camping, caravaning, épicerie, dépôt de pain, alimentation, boissons à emporter, crêpes, petite restauration, bazar" classe 1 étoile sis à Cosqueville, commune déléguée de Vicq-sur-Mer (50330), 38, Hameau de la Mer, connu sous le nom commercial "CAMPING DU SABLON", pour lequel Mme Patricia ANGOT est immatriculée au RCS de Cherbourg sous le n° 805 408 044.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds cédé à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de 120 000 euros, s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour 117 890 euros,

- au matériel pour 2 110 euros.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les 10 jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, le notaire

7292078301 - VS



### POZZO DEVELOPPEMENT

Société à Responsabilité Limitée

au capital de 2 000 euros

Siège social :

157, rue du 8 juin 1944

50400 Yquelon

835 227 547 RCS Coutances

#### AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associée unique du 13 mai 2022, il résulte qu'il a été décidé de la transformation de la Société POZZO DEVELOPPEMENT en Société par Actions Simplifiée à compter du 13 mai 2022. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes.

**Capital :**

Ancienne mention :

Capital social fixé à 2 000 euros divisé en 2 000 parts sociales de 1 euro.

Nouvelle mention :

Capital social fixé à 2 000 euros divisé en 2 000 actions de 1 euro.

Forme :

Ancienne mention : Société à Responsabilité Limitée.

Nouvelle mention : Société par Actions Simplifiée.

Administration :

Ancienne mention :

Gérant : M. Julien POZZO demeurant 7, rue Bertauld, 14000 Caen.

Nouvelle mention :

Président nommé pour une durée indéterminée : la Société POZZO INVEST, Société par Actions Simplifiée au capital de 2 000 euros, ayant son siège social 157, rue du 8 juin 1944, 50400 Yquelon, immatriculée au RCS de Coutances sous le n° 843 623 471 représentée par son président M. Julien POZZO demeurant 7, rue Bertauld, 14000 Caen.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : tout associé a le droit de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, dès lors que ses titres sont inscrits à un compte ouvert à son nom. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.

Cession des actions : les transmissions d'actions résultant d'une cession, d'un apport de titres à une société contrôlée par ou contrôlant l'associé cédant ou apporteur, de la fusion, de la scission ou de la dissolution après réunion en une seule main de toutes les parts d'une personne morale actionnaire ou d'une Opération de reclassement s'effectuent librement. A l'exception de ces cas, les transmissions d'actions, alors même qu'elles ne porteraient que sur la nue-propriété ou l'usufruit, au profit d'associés, de tiers, d'ascendants ou descendants ou du conjoint doivent être agréées au préalable par une décision collective des associés prise à la majorité des voix des associés. En cas d'associé unique, les cessions ou mutations des actions sont libres.

Les statuts instituent un droit de préemption au profit des associés, auquel est subsidiaire la clause d'agrément.

Mention sera faite au RCS de Coutances.

Pour avis, le représentant légal

7291728501 - VS



### SELARL DAMECOURT FOUCHER MARCHAND

Société d'Avocats

au Barreau de Coutances

114, rue Maréchal Juin - BP 533

50000 Saint-Lô

Tél. 02 33 57 41 72

Fax 02.33.57.66.78

#### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous signature privé en date à Saint-Lô (50000) du 17 février 2022, il a été constitué une société civile immobilière.

Sa dénomination sociale est : TRIO5. Le capital social a été fixé à 1 200 euros divisé en 1 200 parts d'une valeur nominale d'un euro, entièrement souscrit et libéré.

Le siège social est fixé 365, rue Léon Jouhaux, 50000 Saint-Lô.

L'objet social est : "L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'aliénation au moyen de vente, échange, apport en société ou autrement, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question, ainsi que l'acquisition et la gestion de parts de toutes autres sociétés civiles immobilières, - Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil".

La durée de la société est fixée à 99 années à compter de son immatriculation au RCS.

Les gérants sont la société SARL JACKMOON, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 euros, ayant son siège social 282, rue Jacques Prévert, 50000 Saint-Lô, immatriculée au RCS de Coutances sous le n° 452 465 743, la société JANUS, société à responsabilité limitée au capital de 5 560 euros, ayant son siège social Le Marais, 50290 Bréhal, immatriculée au RCS de Coutances sous le n° 442 490 645, la société SARL ODRE-GANE, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 euros, ayant son siège social rue Henri Claudel, 50000 Saint-Lô, immatriculée au RCS de Coutances sous le n° 453 124 836.

Tout associé peut participer aux décisions collectives. Chaque part donne le droit de participer aux décisions collectives et d'y exprimer tous votes ; elle donne droit à une voix. Toute transmission à des tiers non associés autres que le conjoint, les ascendants ou descendants du cédant, ne peuvent se faire qu'avec l'agrément de tous les associés.

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Coutances.

Pour avis

7291999001 - VS

### Office Notarial des Caps SCP HORVAIS ET MAHIER

Notaires à Les Pieux (50340)

#### CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Pierre HORVAIS, le 12 mai 2022, enregistré à la SPF-E de Coutances, service de l'enregistrement, le 17 mai 2022 sous la référence 5004P04 2022N00890 dossier 2022 000 47107,

M. Bruno CELANTE, demeurant à Virandeville (50690), 31, Le Bourg, immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Cherbourg, sous le numéro 352 002 760 a cédé à M. Sébastien BLOT, et Mme Lyse Jacqueline Huguette TEILHOL, demeurant ensemble à Virandeville (50690), 19, hameau les Vincents, M. BLOT immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Cherbourg, sous le numéro 912 097 573.

Un fonds de commerce de débit de boissons tabac journaux bimbeloterie loto jeux instantanés épicerie, exploité à Virandeville, 31, Le Bourg connu sous le nom de " LE FAVORI ".

La nouvelle enseigne est " LE TYA-REA ".

La présente cession est conclue moyennant le prix de deux cent dix-huit mille cinquante et un euros et deux centimes (218 051,02 euros), s'appliquant, savoir :

- aux éléments incorporels pour cent soixante-quinze mille euros (175 000 euros),

- aux matériels, mobiliers, agencements pour quinze mille euros (15 000 euros),

- aux marchandises pour vingt-huit mille cinquante et un euros et deux centimes (28 051,02 euros) dont vingt-quatre mille sept cent trente-huit euros et soixante-trois centimes (24 738,63 euros) de tabac et trois mille trois cent douze euros et trente-neuf centimes (3 312,39 euros) de marchandises HT.

Jouissance : M. CELANTE a arrêté son exploitation le 30 avril 2022, l'acquéreur est entré en jouissance le 1er mai 2022 sauf en ce qui concerne la gérance du débit de tabac. M. et Mme BLOT entrent en jouissance concernant la gérance du débit de tabac au 16 mai 2022.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales en l'étude de Me HORVAIS, notaire à Les Pieux (50340), où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, Me Pierre HORVAIS.

7291801301 - VS

#### CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte authentique reçu par Me Laurence SOURDAINE, Notaire associé à Rennes (35000), le 06 mai 2022,

la société LE MOON, SARL au capital de 25 000 euros, dont le siège est Rennes (35000), 4, avenue Janvier, immatriculée au RCS de Rennes sous le numéro 518 760 863, a cédé à :

La société CANGIA, SAS au capital de 100 000 euros, dont le siège est Rennes (35000), 8, rue Lavoisier, immatriculée au RCS de Rennes sous le numéro 912 935 921,

Son fonds de commerce de restaurant, bar sis à Rennes (35000), 4, avenue Janvier

Au prix de 480 000 euros (éléments corporels : 30 000 euros et éléments incorporels : 450 000 euros)

Date d'entrée en jouissance le 06 mai 2022.

Oppositions en l'étude de Me Laurence SOURDAINE, Notaire associé à Rennes (35000), 11, rue Rallier-du-Baty, dans les 10 jours de la dernière des publications légales.

Pour avis.

7291793601 - VS

### PUBLIVISION

Société à responsabilité limitée

Au capital de 5 000 euros

Siège social : 3, rue Général-de-Gaule

Tourlaville

50110 CHERBOURG-EN-COTENTIN

824 909 162 RCS Cherbourg

#### AVIS

Par AGE du 28 janvier 2022, les associés, statuant conformément à l'article L.223-42 du Code de commerce, ont décidé de ne pas dissoudre la société.



### SCM CABINET MÉDICAL DE PORTBAIL

SCM au capital variable

minimum de 1 524,49 euros

Siège social :

2, rue de Grouville Portbail

50580 Port-Bail-sur-Mer

311 109 920 RCS Cherbourg

#### GÉRANCE

Aux termes d'une décision unanime du 22 mars 2022, les associés ont pris acte de la démission de M. Jacques CHOTARD de ses fonctions de gérant et ont nommé pour une durée illimitée à compter du même jour en qualité de nouveau gérant M. Rouhollah GOLA-DOUSTE, domicilié 9, rue de Père Albert Portbail, 50580 Port-Bail-sur-Mer.

Modification sera faite au greffe du Tribunal de commerce